

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 4 avril 2024

Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240404-D2024_05-DE

N° ordre de passage : 5
N° annuel : D2024-05

Mise en ligne le 9/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Benoit LIEURY, M. Jean Pierre CANU, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Jean-Baptiste PAUMELLE, M. Sébastien EMO, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Bernard TAILLEUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Serge BOUST, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christophe MARET, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ

Absents : M. Daniel LEGROS, M. Grégory BAR, M. Pascal CAPRON, M. Etienne LARDANS, M. Christian LEROUX, M. Philippe COTE, M. Ludovic HOUX, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN

Excusés : M. Jean Christophe DALLE, Mme Martine PORET, Mme ROUSSEL Mathilde, Mme Magalie WENDLING

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Date de convocation :
26/03/2024

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	15 506,01 €	Excédent d'investissement reporté	102 736,04 €
Ou de fonctionnement reporté	0.00 €	Ou déficit d'investissement reporté	0.00 €
Excédent de fonctionnement reporté année 2023	3 930,05 €	Excédent d'investissement reporté année 2023	54 002,22 €
Déficit de fonctionnement reporté année 2023	0.00 €	Déficit d'investissement reporté année 2023	0.00 €
Total excédent de fonctionnement	19 436,06€	Total excédent d'investissement	156 738,26 €
Ou Total déficit de fonctionnement	0.00 €	Ou Total déficit d'investissement	0.00 €

Considérant que les restes à réaliser issus de l'exercice 2023 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	239 900,00 €
Recettes d'investissement reportées	94 550,00 €
Solde positif	0.00 €
Ou solde négatif	145 350,00€

Considérant par conséquent que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (corrigé du solde des restes à réaliser) :

Besoin d'autofinancement	0.00 €
--------------------------	--------

Il est procédé au vote à 18h25.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)	19 436,06 €
Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)	156 738,26 €

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 076-257604512-20240404-D2024_05-DE

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 05/04/2024



Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 05/04/2024



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr